

Date de la convocation	25 avril 2024
Membres en exercice	18
Présents	14
Représentés	2

BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 2 mai 2024

n°D20240502- 05a

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n°103, sise sur la commune de TEULAT, dans le cadre de la gestion du barrage du lac de la Balerme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point B3-5 des délégations de compétences consenties au Bureau de Réseau31 ;

Considérant la nécessité de créer un bassin de dissipation dans le cadre de la gestion du barrage du lac de la Balerme ;

Considérant que les propriétaires indivises Mesdames Sonia DELMAS et Colette VERBIEST ont donné leur accord pour la vente de la parcelle cadastrée section ZI n°103 sise sur la commune de TEULAT, libre de toute occupation, d'une superficie de 299 m² (plus ou moins 10%), moyennant le versement du prix de 0.99 €/m², soit la somme de 296 € (plus ou moins 10%) ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n°103, sise sur la commune de TEULAT, libre de toute occupation, d'une superficie de 299 m² (plus ou moins 10%), moyennant la somme de 0,99 €/m², appartenant à Mesdames Sonia DELMAS et Colette VERBIEST, les frais de notaire venant en sus à la charge de Réseau31 ;

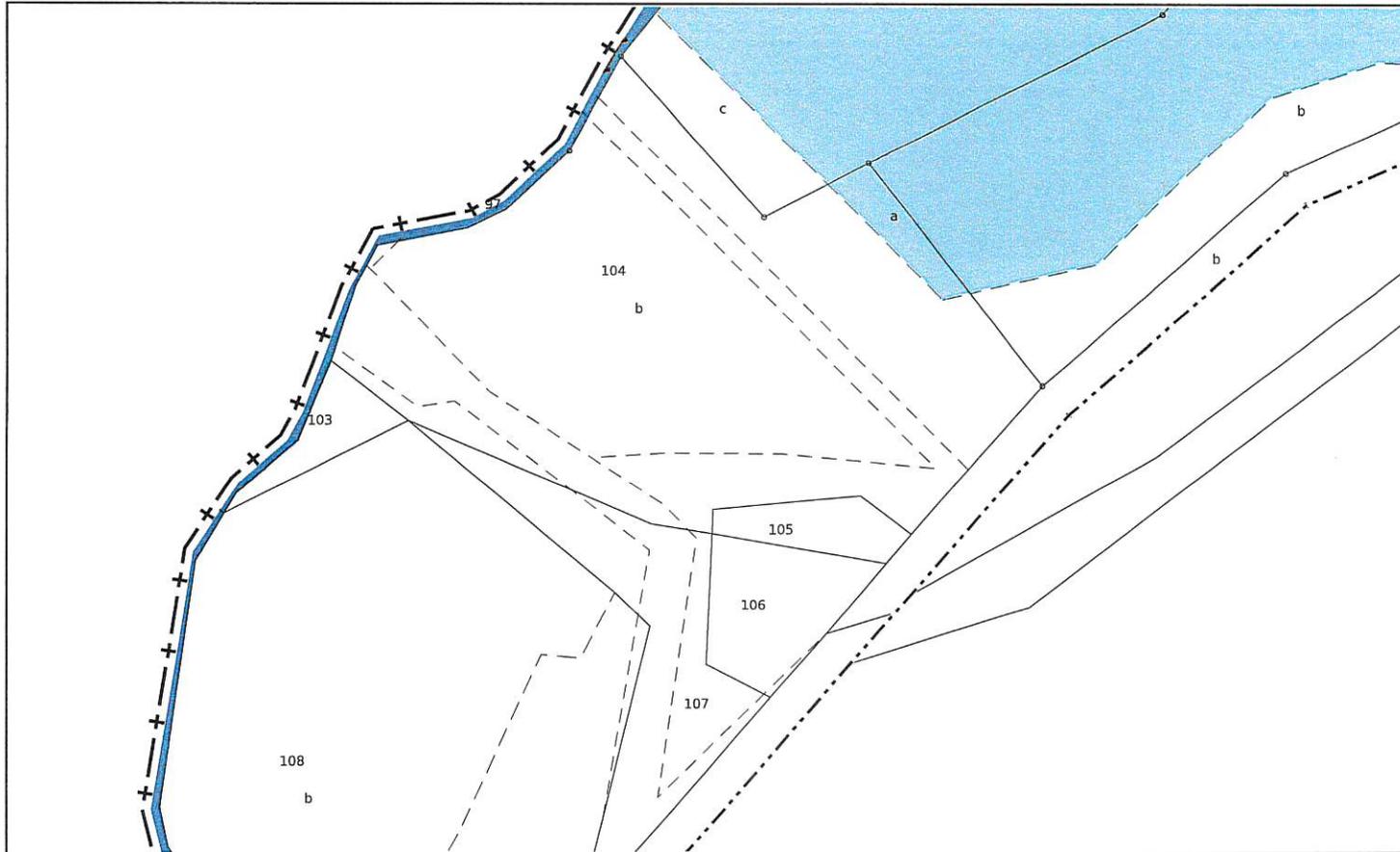
Résultat du vote	Pour	16	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI

Président



Annexe : plan



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral